

Procès-verbal

De la session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 1^{er} mars 2010 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

Madame Manon Desnoyers, district 3

Madame Jocelyne Larose, district 4

Monsieur Lucien Thibodeau, district 5

Madame Danielle Desrochers, district 6

Formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, Monsieur Marcel Jetté

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

Rituel du Conseil

Ordre du jour

Session ordinaire du lundi 1^{er} mars 2010

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

10-03R-100

1.1. Constat du quorum et adoption de l'ordre du jour du 1^{er} mars 2010

CONSIDÉRANT QUE le Président de l'assemblée constate que le quorum est obtenu et que le Président de l'assemblée a fait lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte et que l'ordre du jour du 1^{er} mars est accepté.

ADOPTÉE

10-03R-101

1.2. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 15 février 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 15 février 2010 est adopté.

ADOPTÉE

10-03R-102

1.3. Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 22 février 2010

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et

7876

reflète les discussions et les décisions rendues;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 22 février 2010 est adopté.
ADOPTÉE

2. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10-03R-103

2.1. Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de février 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et appuyé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu :

Que La Municipalité approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de février 2010 montant de 181 032.67\$.
ADOPTÉE

10-03R-104

2.2. Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE l'article 204 du Code municipal stipule qu'a moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil.

Considérant que le Conseil se déclare satisfait de la présente liste des comptes à payer;

En conséquence

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité accepte le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au montant de \$309 041.69 en date du 1^{er} mars 2010.
ADOPTÉE

10-03R-105

2.3 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 1^{er} mars 2010

CONSIDÉRANT QUE la liste des bons de commande a été transmise aux membres du Conseil;

En conséquence;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émise au 23 février 2010.
ADOPTÉE

10-03R-106

2.4 Rapport financier au 28 février 2010

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire trésorier a remis deux états comparatifs, l'un

7877

portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget.

*Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Et résolu*

*QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier.
ADOPTÉE*

10-03R-XXX

2.5 Écritures d'amendements en date 1^{er} mars 2010.

Aucunes écritures d'amendement en date du 1^{er} mars 2010.

10-03R-107

2.6 Mandat à Dunton-Rainville pour vente par shérif dans le dossier 8796-02-5541

CONSIDÉRANT QUE Dunton Rainville a reçu le mandat d'entreprendre des poursuites légales pour récupérer les taxes dues à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le montant des taxes dues à la municipalité est de 10,088.66\$

CONSIDÉRANT QUE le procureur de la firme Dunton Rainville recommande à la municipalité de procéder à la vente par shérif de cet immeuble;

*En conséquence,
Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
Et résolu*

*QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à entreprendre les procédures afin de réaliser une vente par shérif dans le dossier 8796-02-5541.
ADOPTÉE*

10-03R-108

2.7 Embauche de la préposée à l'accueil

CONSIDÉRANT QUE ce poste est vacant depuis plus d'un an et qu'il est occupé par une agence de personnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.5 de la convention collective des cols blancs en vigueur stipule que les personnes exclues de l'unité de négociation, n'occupent aucun emploi régi par le certificat d'accréditation, sauf pour des fins de formations et en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 10-01X-033 mandate la direction d'entreprendre le processus d'embauche afin que la Municipalité se conforme à l'article 2.5 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'un processus d'entrevue a été réalisé en présence d'un comité de sélection incluant, le directeur-général adjoint, l'adjointe administrative et monsieur le Maire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a fait son choix en fonction d'un profil d'emploi correspond au profil recherché par le comité de sélection;

*En conséquence
Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu*

7878

QUE la Municipalité procède à l'embauche de Madame Johanne Savoie au poste de préposée à l'accueil selon les conditions de travail édicté dans la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

10-03R-109

2.8 Poste de secrétaire administrative

CONSIDÉRANT QUE madame Bélinda Maurice occupe le poste de secrétaire administrative depuis le 09 novembre 2009 et ce à titre de personne salarié à l'essai;

CONSIDÉRANT QUE madame Belinda Maurice a terminé la période d'essai de trois (3) mois tel que prévu à l'article 2.8 b) de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale se déclare satisfait du rendement du salarié en question et par le fait même recommande au conseil municipal d'accorder à madame Belinda Maurice le statut de personne salariée régulière tel que prévu à l'article 1.8 de la convention collective

En conséquence

il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

et résolu

QUE la Municipalité accorde à Madame Belinda Maurice le statut de personne salariée régulière à compter de ce jour.

ADOPTÉE

10-03R-110

2.9 Programme Chantier rural – CJE de Montcalm

CONSIDÉRANT que le CJE de Montcalm propose un projet qui vise les jeunes décrocheurs de la région;

CONSIDÉRANT que ce programme permet à la Municipalité de bénéficier, et ce sans frais, de 3 employés pour une période de 20 semaines;

CONSIDÉRANT que ces employés auraient pour but de délimiter, nettoyer et aménager la bande riveraine sur le site de la Halte Verdure;

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité adhère à ce programme;

QUE la Municipalité mandate Madame Nathalie Lépine, Directrice des Loisirs, à gérer ledit programme.

ADOPTÉE

10-03R-111

2.10 Commission d'enquête publique – Industrie de la construction

CONSIDÉRANT Les demandes répétées des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale pour la tenue d'une commission d'enquête publique afin de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts et de collusion dans l'industrie de la construction et dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE plus de 80% de la population du Québec demande la tenue d'une telle commission d'enquête;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités s'est prononcée en faveur de la tenue de cette commission ;

CONSIDÉRANT QUE les maires de Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau se sont aussi prononcés pour une commission d'enquête et qu'ils ont reconduit leur demande récemment;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux autres élus municipaux se sont déjà prononcés en faveur d'une telle commission;

CONSIDÉRANT QUE la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est aussi prononcée pour une telle démarche;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux professionnels et entrepreneurs demandent la tenue de cette commission ;

CONSIDÉRANT QUE le syndicat des policiers de la Sûreté du Québec demande au gouvernement de tenir une commission d'enquête publique;

CONSIDÉRANT QUE les procureurs de la couronne du Québec vont dans le même sens;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par ; Lucien Thibodeau, district 5
 appuyé par ; Danielle Desrochers, district 6
 et résolu

QUE nous, élus de la municipalité de Sainte-Julienne demandions au gouvernement du Québec de prendre rapidement les mesures nécessaires pour tenir une commission d'enquête publique dans le but de faire la lumière sur les allégations de conflits d'intérêts, de favoritisme, de menaces, de collusions entourant l'octroi des contrats dans le monde municipal ainsi que dans le domaine de la construction.

Nous rappelons au gouvernement, que cette toile de fond négative, laissant place au doute, entache le monde municipal et crée un climat de suspicion et de cynisme au sein de la population. Une commission d'enquête publique est incontournable pour redonner confiance aux citoyens et citoyennes face aux administrations municipales.

ADOPTÉE

10-03R-112

2.11 Horaires d'été – Cols Blancs

CONSIDÉRANT le désir des salariés et salariées de bureau de bénéficier d'un horaire d'été;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de permettre l'aménagement d'un horaire d'été pour les cols blancs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte la fermeture du bureau les vendredis après-midi à compter du vendredi 4 juin 2010 pour se terminer le vendredi 17 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire le maintien des heures de travail selon la convention collective;

En conséquence,
 Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
 Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3
 Et résolu

QUE la Municipalité accepte le nouvel horaire aux conditions suivantes :

1. QUE les employés(es) effectuent le nombre d'heures par semaine exigé dans la convention collective en vigueur;
2. QUE lorsqu'un employé s'absente le vendredi (pendant l'horaire d'été), le temps d'absence est calculé pour la journée complète.
3. QUE le syndicat dépose à la municipalité l'horaire de travail pour respecter le nombre d'heures prévues à la convention collective ainsi que les heures d'affaires, de 8 :30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h00.

ADOPTÉE

10-03R-113

2.12 Horaire d'été – Cols Bleus

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sollicité par les employés syndiqués COLS BLEUS afin d'obtenir un horaire d'été;

En conséquence,

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE l'horaire d'été soit en vigueur du vendredi 4 juin 2010 pour se terminer le vendredi 17 septembre 2010;

QUE le nombre d'heures de travail hebdomadaire durant l'horaire d'été est celui prévu à la convention collective, soit quarante (40) heures, dont la répartition serait cependant la suivante :

Du lundi au mercredi : de 7h à 12h et de 13h à 17h

Le jeudi : de 7h à 12h et de 13h à 16h30

Le vendredi : de 7h00 à 11h30

QU'avant l'entrée en vigueur de l'horaire d'été, les salariés et l'employeur établissent un calendrier de présence des salariés qui assurent la présence d'au moins deux (2) salariés les vendredis durant l'horaire d'été.

QUE dans le cas où il n'y a pas présence d'au moins deux (2) salariés le vendredi, le salarié qui, selon le calendrier établi prévu au paragraphe précédent, devait être présent mais ne l'est pas, voit son temps d'absence, pour ce vendredi, être calculé pour la journée complète.

ADOPTÉE

10-03R-114

2.13 Avis de motion - afin de modifier le règlement 517-99 par le Règlement 772-10 ayant pour but de permettre le paiement des taxes en quatre (4) versements

Un avis de motion est donné par Danielle Desrochers, district 6, afin qu'à une séance subséquente le règlement numéro 772-10 soit adopté afin de modifier le règlement 517-99 ayant pour but de permettre le paiement des taxes en quatre (4) versements.

10-03R-115

2.14 Avis de motion - afin de modifier le règlement 753-09 par le règlement 773-10 pour les taux de taxes et de compensation pour l'année financière 2010

Un avis de motion est donné par Jocelyne Larose, district 4, afin qu'à une séance subséquente le règlement numéro 756-09 concernant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière soit modifié par le règlement 773-10.

10-03R-116

2.15 Avis de motion - afin d'adopter le règlement 774-10 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc de Sainte-Julienne en haut

Un avis de motion est donné par Lucien Thibodeau, district 5, afin qu'à une séance subséquente le règlement numéro 774-10 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour le réseau d'aqueduc de Sainte-Julienne en haut soit adopté.

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRAVAUX PUBLICS

10-03R-117

4.1 Dépôt des requêtes du dernier mois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise un système de requête pour gérer efficacement et équitablement les demandes d'interventions auprès des contribuables de la Municipalité,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite informer les membres du Conseil des services rendus aux contribuables, de leur district électoral, en déposant la liste des travaux réalisés au cours du dernier mois ;

En conséquence

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

QUE la Municipalité accepte le dépôt des requêtes du dernier mois.

ADOPTÉE

10-03R-118

4.2 Autorisation au Directeur des travaux publics à procéder à l'appel d'offres pour le traçage de lignes

Il est proposé par Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu

QUE ce point soit reporté.

ADOPTÉE

10-03R-119

4.3 Autorisation au Directeur des travaux publics à procéder à l'appel d'offres publique pour la l'achat de sable mélangé pour l'hiver 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics avait été mandaté à préparer les appels d'offres publique pour l'achat de sable mélangé, tel que stipulé sur la résolution 10-02R-060 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du dit projet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désire demander des appels d'offres par invitation ;

En conséquence

Il est proposé par : Danielle Desrochers, district 6

Appuyé par : Lucien Thibodeau, district 5

Et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne mandate le Directeur des travaux publics à procéder aux appels d'offre publique pour la fourniture d'un maximum de quatre milles (4 000) tonne métriques de sable mélangé pour l'hiver 2010-2011.

ADOPTÉE

10-03R-120

4.4 Autorisation au Directeur des travaux publics à procéder à l'appel d'offres par invitations pour la l'achat de sel pour l'hiver 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics avait été mandaté à préparer les appels d'offres pour l'achat de sel pour l'hiver 2010-2011, tel que stipulé sur la résolution 10-02R-059 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du dit projet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désire demander des appels d'offres par invitation ;

En conséquence

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne mandate le Directeur des travaux publics à procéder aux appels d'offres pour la fourniture de mille tonnes métrique (1 000) de sel pour l'hiver 2010-2011 auprès des fournisseurs suivants ;

- Mines Seleine
- Cargill
- Sifto

ADOPTÉE

10-03R-121

4.5 Autorisation au directeur des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'épandage de l'abat-poussière pour l'année 2010.

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des travaux publics a déposé un projet d'appel d'offres tel que demandé dans la résolution numéro 10-02R-055;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du dit projet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désire demander des appels d'offres par invitation ;

En conséquence,

Il est proposé par ; Daniëlle Desrochers, district 6

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité autorise le directeur des travaux publics à aller en soumission par invitation pour l'épandage d'un maximum de deux cent-dix milles (210 000) litres d'abat poussière ;

Les soumissionnaires invités seront :

- Multi Routes
- Sel Warwick Inc.
- Somavrac

ADOPTÉE

10-03R-122

4.6 Financement pour l'acquisition de la moto-niveleuse et de la pelle-chargeuse

CONSIDÉRANT que la Municipalité est allée en soumission pour l'acquisition d'une moto-niveleuse et d'une pelle-chargeuse ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu qu'une soumission provenant de la compagnie Nortrax

CONSIDÉRANT que la Municipalité a en main 2 offres de crédit bail notamment la compagnie GE Canada et SPAR crédit-bail inc.

En conséquence

Il est proposé par ; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par ; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité mandate monsieur le Maire et le Directeur général a signé pour et au nom de la Municipalité le contrat de crédit-bail avec le plus bas soumissionnaire, la Banque RBC Banque Royale et ce pour une période de 60 mois tel que stipulé dans l'offre de financement et un résiduel de 15% du montant original.

ADOPTÉE

10-03R-123

4.7 Demande au MTQ afin de sécuriser l'intersection route 337 Nord et Montée Hamilton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne est soucieuse de la sécurité des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire assurer la continuité de l'amélioration de la sécurité et l'écoulement de la circulation du réseau routier sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la route 337 nord et Montée Hamilton cause des inquiétudes aux automobilistes ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de collision est relativement important ;

Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6

et résolu

QUE le Ministère du Transport du Québec procède à une analyse de la demande pour l'installation d'un feu de circulation à l'intersection de la 337 Nord et de la Montée Hamilton de façon sécuritaire conformément à ses méthodes conventionnelles adaptées à la conduite.

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne sollicite l'appui de la Municipalité de Rawdon, de la MRC de Matawinie ainsi que de la MRC de Montcalm dans cette démarche.

ADOPTÉE

5. *HYGIÈNE DU MILIEU*

6. *AMÉNAGEMENT-URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*

10-03R-124

6.1 Projet de Règlement 337 – MRC Montcalm

Il est proposé par; Danielle Desrochers, district 6
Appuyé par; Lucien Thibodeau, district 5
Et résolu

QUE ce point soit reporté.
ADOPTÉE

10-03R-125

6.2 Dépôt des rapports d'activités du Service d'Urbanisme

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

QUE la Municipalité accepte le dépôt;
1. Du rapport des permis émis au cours du dernier mois de février 2010.
2. De la liste des requêtes pour le service d'urbanisme au cours du derniers mois.
ADOPTÉE

7. *LOISIRS ET CULTURE*

10-03R-126

7.1 Demande de commandite –École du Havre-Jeunesse

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la part de l'École du Havre-Jeunesse, une demande de commandite afin de se procurer un four à céramique ;

Il est proposé par : Jocelyne Larose, district 4
Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6
Et résolu

QUE la Municipalité, en appui à l'école secondaire du Havre-Jeunesse, offre une commandite au montant de \$250.00.
ADOPTÉE

10-03R-127

7.2 Gratuité location de salle – Club des Archers de Sainte-Julienne

CONSIDÉRANT QUE le Club des Archers de Sainte-Julienne est un OBNL reconnu par la Politique de reconnaissance en vigueur à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Club des Archers consent à offrir leur gratuité à la soirée "Retrouvailles POCONO";

CONSIDÉRANT QUE cette soirée aura lieu le 1 mai 2010 ;

En conséquence,
Il est proposé par; Lucien Thibodeau, district 5
Appuyé par; Jocelyne Larose, district 4
Et résolu

QUE la Municipalité accorde gratuitement la location de la salle pour l'organisation de cette soirée.
ADOPTÉE

10-03R-128

7.3 Chaumière-Jeunesse – Soirée de Financement

CONSIDÉRANT QUE Chaumière Jeunesse vient en aide aux jeunes en difficulté et sans abri de la région.

CONSIDÉRANT QUE Chaumière Jeunesse organise pour une neuvième année consécutive sa soirée « Dégustation, découverte vins du monde, Fromages et Cie »

CONSIDÉRANT QUE cette soirée aura lieu le 11 mars 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 9 ans, la Municipalité accorde la location de la salle gratuitement pour cet événement ;

En conséquence,

Il est proposé par; Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par; Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité accorde gratuitement la location de la salle municipale à Chaumière Jeunesse.

ADOPTÉE

10-03R-129

7.4 Programme 1 sous à la fois pour les jeunes du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été sollicité par cet organisme ;

CONSIDÉRANT QUE les dons ramassés par cet organisme seront remis au Club des petits déjeunés du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de notre Municipalité vont bénéficier de ces dons ;

Il est proposé par : Lucien Thibodeau, district 5

Appuyé par : Danielle Desrochers, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité, en appui à cet organisme, offre une commandite au montant de \$75.00 et s'engage à promouvoir le programme.

ADOPTÉE

10-03R-130

7.5 Gratuité location de salle – Écoles primaires de Sainte-Julienne

CONSIDÉRANT QUE les écoles primaires de Sainte-Julienne ont déposés une demande de gratuité pour la location de la salle ;

CONSIDÉRANT QUE les écoles veulent organiser un spectacle-exposition en collaboration avec les parents des élèves ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement aura lieu les 13 et 14 mai prochain ;

En conséquence,

Il est proposé par; Jocelyne Larose, district 4

Appuyé par; Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité accorde gratuitement la location de la salle pour l'organisation de cet événement.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

7886

10-03R-131

9.1 Levée de l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2010.

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Jocelyne Larose, district 4

Et résolu :

QUE l'assemblée ordinaire du 1^{er} mars 2010 est levée.

ADOPTÉE

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce 5 mai 2010.

Claude Arcoragi
Secrétaire-trésorier / directeur général

Marcel Jetté
Maire